Questions au Feuilleton

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

DÉPÔT DE L'ACCORD AVEC L'AUSTRALIE

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, avec le consentement de la Chambre, je voudrais déposer, dans les deux langues officielles, un exemplaire de l'accord entre le gouvernement du Canada et celui de l'Australie au sujet des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, l'accord qui a été signé et est entré en vigueur le 9 mars 1981.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujour-d'hui aux questions nos 1666, 2168, 2170, 2228, 2239 et 2278.

[Texte]

MDN—LE TRANSPORT D'UNE GÉNÉRATRICE

Ouestion no 1666—M. McKinnon:

- 1. Un avion *Hercules* des Forces armées canadiennes a-t-il été utilisé le 13 juillet 1980 pour transporter une génératrice électrique de 21,000 livres appartenant à la Woodward Oil Company, de la base des Forces armées de Goose Bay à l'aéroport international de Gander, et, le cas échéant, combien le ministère de la Défense nationale a-t-il touché pour ce transport?
- 2. La société a-t-elle sollicité et obtenu l'autorisation de la Commission canadienne des transports pour ce faire?
- 3. A-t-elle essayé d'obtenir ce service auprès de transporteurs privés qui étaient en mesure de l'assurer?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. Oui. \$4,945.02.

2 et 3. Le samedi 12 juillet 1980, une situation d'urgence exigeait le transport d'une génératrice. Aucun transporteur privé possédant le matériel nécessaire pour transporter une telle charge n'était disponible. Comme il s'agissait d'une situation d'urgence et qu'elle survenait durant une fin de semaine, on a demandé au ministère de la Défense nationale de fournir les services requis contre remboursement, ce qui fut fait le lendemain, le 13 juillet 1980. La Commission canadienne des transports a été avisée, le 12 juillet 1980, que ce travail serait effectué sans son autorisation préalable, comme c'est habituel-lement le cas dans les situations d'urgence.

MDN—LES CIVILS QUI SE SONT RENDUS EN EUROPE

Question nº 2168—M. Jelinek:

1. Entre novembre 1980 et le 30 janvier 1981, combien de civils se sont rendus en Europe par des vols réguliers du MDN et combien de ces déplacements ont été approuvés par a) Direction générale de la condition physique et du sport amateur, b) le ministère de la Défense nationale, et de ceux qui ont été approuvés par le MDN, combien devaient aussi l'être par la Commission du transport aérien?

2. Pour la même période, quel a été le nombre total de places vacantes pour tous les vols du MDN?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. 1,133.

- a) 27.
- b) Les autres civils dont le voyage a été approuvé par le MDN se répartissent comme suit:

Membres de familles de militaires voyageant

lors d'une affectation ou d'un congé

Membres du personnel civil du MDN se rendant en Europe pour une affectation ou une période de

service temporaire 129

Membres du personnel civil d'autres ministères

en service commandé 56 Autres, avec l'approbation du MDN 22

Total 1,106

Aucun d'entre eux n'avait besoin de l'approbation de la Commission du transport aérien.

2. 237 (sur les 18 vols réguliers du MDN à destination de l'Europe).

MEER—LE POURCENTAGE D'APPARTENANCE ÉTRANGÈRE DES ENTREPRISES QUI REÇOIVENT DES SUBVENTIONS

Question nº 2170-M. Herbert:

- 1. Le ministère de l'Expansion économique régionale enregistre-t-il le pourcentage d'appartenance étrangère des entreprises auxquelles des subventions sont accordées et, le cas échéant, quel est le pourcentage a) accordé aux entreprises, b) du montant accordé dans la région spéciale de Montréal, entre 1977 et 1980, aux entreprises présentant une appartenance étrangère supérieure à la moitié?
- 2. Quels sont les chiffres correspondants pour a) le Québec, b) le Canada?

L'hon. Pierre De Bané (ministre de l'Expansion économique régionale): Voici la réponse du ministère de l'Expansion économique régionale: 1. Dans le cadre des programmes du ministère de l'Expansion économique régionale, les entreprises sont admissibles à des subventions et à d'autres formes d'aide financière sous réserve de certaines conditions. Étant donné que cette aide est offerte sans tenir compte de la nationalité des actionnaires, on ne consigne aucun renseignement sur le pourcentage d'appartenance étrangère des entreprises bénéficiant d'une aide.

2. Sans objet.

LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DES TROUPEAUX Ouestion n° 2228—M. Gustafson:

- 1. En vertu du Programme d'aide à l'entretien des troupeaux, a) combien a-t-on payé aux agriculteurs jusqu'à maintenant, b) combien de producteurs ont reçu des paiements?
- 2. Quand le programme se terminera-t-il?

L'hon. Pierre De Bané (ministre de l'Expansion économique régionale): Voici la réponse du ministère de l'Expansion économique régionale:

- 1. a) \$33,579,397;
 - b) 20,331.
- 2. Le comité de révision et le personnel de l'ARAP procèdent actuellement à la révision des appels non réglés. Les derniers chèques seront émis une fois ces révisions terminées.